

Que faire pour entamer la démarche de certification ISO 9001 avec CBQ+ ? Quelles étapes, quels documents remplir ? Comment se déroule la première année de mise en place du cahier des charges ?

## 1 L'Entreprise candidate

Remplit le [formulaire de contact](#) et l'envoie au siège national de CBQ+ [chaleurboisqualiteplus@gmail.com](mailto:chaleurboisqualiteplus@gmail.com)

1

## 2 L'Association CBQ+

- Consulte l'animateur-trice local-e
- Valide ou non l'adhésion lors d'une réunion de son Bureau
- Envoie un courrier à l'entreprise (copie à l'animateur local)

2

## 3 L'Animateur-trice local-e

- Présente le cahier des charges de CBQ+ à l'entreprise
- Commence la mise en place du cahier des charges en entreprise (1 jour)
- Envoie le rapport d'Audit à CBQ+ et à l'entreprise candidate

3

## 4 L'Association CBQ+

- Envoie une convention d'adhésion + facture d'acompte à l'entreprise
- Envoie une facture acquittée lorsque tous les documents et paiements sont réceptionnés par CBQ+
- En informe l'animateur-trice local-e

4

## 5 L'Animateur-trice local-e

- Poursuit la mise en place du cahier des charges au sein de l'entreprise(1 jour)
- Reste en contact avec l'entreprise pendant le temps où elle s'adapte au cahier des charges
- Réalise l'audit interne annuel (0,5 à 1 jour, en fin de saison de chauffe)
- Retourne le rapport d'audit à CBQ+
- Met le rapport d'audit à disposition de l'entreprise

5

## 6 L'Entreprise candidate

- Accueille et reste disponible pour l'animateur local lors des 2 journées de mise en place
- Règle son adhésion
- Réalise les analyses externes, l'enquête de satisfaction et le bilan de saison de chauffe.
- S'assure du partage des exigences CBQ+ avec le reste de ses équipes et de sa bonne mise en œuvre en interne
- Accueille l'auditeur externe et le coordinateur national CBQ+ lors de l'Audit externe de certification (le cas échéant)

6

## 7 L'Association CBQ+

- Ajoute l'entreprise au groupe en demande de certification
- Se soumet à l'audit externe du certificateur : au siège de CBQ+ et au sein d'un échantillon d'entreprises.
- Informe les entreprises et leur envoie un certificat nominatif daté une fois l'audit externe passé.

7

8

Entreprise certifiée au sein du groupe !

## Comment se passe la certification PEFC avec CBQ+ ?



### Démarche d'adhésion à PEFC via CBQ+

- Lors de l'établissement de la fiche contact, l'entreprise précise qu'elle souhaite être certifiée PEFC
- Lors du premier passage de l'animateur-trice local-e, les points du cahier des charges CBQ+ relatifs à PEFC sont mis en œuvre au sein de l'entreprise
- L'entreprise veille, tout au long de l'année, au bon respect des points du cahier des charges relatifs à PEFC
- Tous les ans, lors de l'audit interne, l'entreprise vérifie avec l'animateur local que tous les points sont respectés
- Le cas échéant, l'entreprise se soumet à la visite d'audit externe du certificateur PEFC

## Combien coûte la certification ?

**Adhésion à CBQ+** **1 200 € HT**

- Certification ISO 9001 pour 3 unités de production max
- Accès à tous les outils CBQ+
- Contrôle qualité de 2 produits, 2 fois/an (soit 4 analyses/an)

**Mise en place la 1<sup>ère</sup> année** **300 € HT**

**Unité de production supplémentaire** **450 € HT/unité de production**

**Produit supplémentaire** **300 € HT/ produit**

**Certification PEFC**

- Pour l'ensemble de l'activité bois de l'entreprise (Bois Énergie, Bois d'Œuvre, Sciage, ...)
- Remise de 50% sur l'adhésion à PEFC dès la 1<sup>ère</sup> année
- Remise de 50% sur l'audit dès la 2<sup>ème</sup> année

**Audit de certification**  
**570 € la 1<sup>ère</sup> année**  
**285 € la 2<sup>ème</sup> année**

**Adhésion à PEFC France\***  
**110€ à 548€**  
**selon CA de l'entreprise**

\*Barème redevance PEFC :

CA bois < 500 K€	100 €
CA bois < 1,5 M€	160 €
CA bois < 2,5 M€	220 €
CA bois < 6,5 M€	548 €

## Comment conserver sa certification ?

**Chaque année, l'entreprise doit :**

- Accueillir, mettre les documents nécessaires à disposition et se rendre disponible pour l'animateur-trice local-e lors de l'audit interne annuel
- Réaliser 2 analyses par an de son ou ses produit(s) par le Laboratoire Bois Énergie ou un autre laboratoire spécialisé : en début de saison de chauffe et en cours de saison de chauffe
- Réaliser l'enquête de satisfaction auprès de ses clients
- Réaliser un bilan de saison de chauffe avec ses clients
- Être à jour de son adhésion à l'association CBQ+